

étranger. A n'en pas douter, le moment est venu de songer à étendre notre réseau de transport du pétrole, au moins jusqu'à Montréal. C'est pour nous un impératif économique. L'argument selon lequel cela ne serait pas rentable au point de vue économique ne tient plus. Cet accord a surtout eu pour effet de forcer le gouvernement américain à se rendre compte—et notre gouvernement devrait s'en rendre compte aussi—qu'il faudra compter davantage sur nos propres ressources que sur celles du Moyen-Orient et de l'Amérique du Sud. Je suis sûr que cet accord stimulera énormément le développement de notre propre industrie pétrolière. Celle-ci s'efforcera davantage de découvrir de nouveaux gisements et d'installer un plus grand nombre de pipe-lines qui assureront l'approvisionnement de notre propre marché en pétrole canadien. Nous avons donc tout lieu de nous féliciter de disposer de l'or noir nécessaire.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, que sur les milliers de puits de pétrole qui existent en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique, il en est peu qui soient propriété canadienne. Plus de 90 p. 100 de ces puits ont été forés par des filiales de sociétés américaines qui en sont les propriétaires. Je ne soulève pas la question pour condamner le États-Unis, puisque les intérêts financiers des Américains et la politique fiscale de leur pays leur permettront d'accomplir pour nous ce que nous ne pourrions faire nous-mêmes. Nous n'avons donc vraiment pas trop à nous plaindre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thompson:** En ce pays, nous avons des milliers de puits de pétrole et il faudra en forer d'autres. Qui se chargera d'une telle exploration et d'une telle exploitation? Étant donné la politique fiscale actuelle du gouvernement, ce ne seront pas des Canadiens. Il est à peu près impossible de trouver des capitaux canadiens pour financer les initiatives visant à appuyer la recherche de ressources pétrolières si nécessaires. Il y a au moins 12 milliards de dollars dans les compte d'épargne des Canadiens. En outre, les compagnies d'assurance, les compagnies de fiducie et les caisses mutuelles en détiennent plusieurs milliards. Nous avons les fonds nécessaires et les connaissances voulues. La compétence de l'industrie minière canadienne dans le domaine de l'exploration est peut-être incomparable au monde, y compris même par rapport aux États-Unis. La chose tragique c'est que nous possédons les ressources et que les Canadiens ne les mettent pas en valeur. Il y a des gisements de pétrole pour l'industrie pétrolière, cependant quelque chose fait défaut. Quoi?

• (3.20 p.m.)

Il y a une absence complète d'intérêt, de clairvoyance et d'initiative de la part du gouvernement fédéral, des autorités financières, des commissions de contrôle des titres qui possèdent la capacité financière. S'ils étaient intéressés ou se proposaient d'agir, la situation ne serait pas telle qu'elle l'est à l'heure actuelle. De plus, nos lois fiscales discriminatoires placent les capitalistes canadiens dans une situation défavorable par rapport aux capitalistes américains ou européens. Si les placements spéculatifs entraînent des pertes, le capitaliste canadien n'est pas autorisé à les déduire dans le calcul de son impôt sur le revenu. Bien que la prospection comporte une bonne part

de risque, on n'accorde pas d'encouragement aux investisseurs canadiens, mais on en offre aux investisseurs américains et européens. Ces derniers peuvent se permettre d'investir dans l'exploitation de puits de pétrole au Canada, mais les Canadiens ne peuvent le faire à cause de la politique fiscale du gouvernement fédéral.

**M. Woolliams:** Et par crainte de celle-ci.

**M. Thompson:** Les recommandations du Livre blanc sur la fiscalité ne remédient en rien à la situation. De fait, elles l'empirent. Elles sont paralysantes. Voilà pourquoi les Canadiens n'investissent pas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thompson:** Je veux demander au ministre des Finances et à celui de l'Agriculture (M. Olson) qui s'y connaissent aussi bien que moi pourquoi il est plus profitable pour les Américains que pour les Canadiens d'investir au Canada. J'aimerais entendre leur réponse à cette question.

**L'hon. M. Olson:** Ce n'est pas la conclusion que nous en tirons.

**M. Thompson:** Les capitaux sont disponibles au Canada. Depuis que le gouvernement a renversé sa politique monétaire, les disponibilités ont doublé en quelques mois. Les banques ont plus de capitaux qu'elles ne peuvent en prêter, elles annoncent maintenant qu'elles font des prêts. L'investisseur canadien est craintif; il n'a pas confiance dans les politiques du gouvernement actuel.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thompson:** Une compagnie pétrolière indépendante appartenant uniquement à des Canadiens a, récemment, entrepris des forages au nord-centre de l'Alberta; elle a découvert deux puits de pétrole, établissant ainsi un nouveau champ d'activité. Pour effectuer les forages nécessaires dans cette région, qui offrent autant de garanties que la pêche dans un baril, cette compagnie a besoin de 7½ millions de dollars, ce qui lui permettrait de forer environ 40 puits, soit le nombre estimatif de puits nécessaires pour mettre en valeur de façon rentable les ressources de cette région. Où cette compagnie indépendante va-t-elle obtenir ces capitaux? Elle voudrait les obtenir de sources canadiennes afin de ne pas vendre d'actions aux Américains. Les ressources sont là, il suffit de les exploiter. Si la compagnie veut obtenir ces capitaux de sources canadiennes, elle devra attendre de trois à cinq mois avant que la Commission des valeurs approuve une nouvelle émission d'actions. Voilà le premier obstacle auquel elle fera face. Elle devra ensuite s'adresser à des maisons canadiennes de financement à Toronto ou ailleurs et les implorer littéralement d'investir des fonds dans son entreprise.

C'est ce qui se produit quand une compagnie cherche à obtenir des capitaux canadiens pour une entreprise où le risque est faible. Elle n'en trouve pas. En conséquence, elle doit s'adresser à Houston, Dallas, la Nouvelle-Orléans ou Denver où elle en obtient dans les 48 heures. Le représentant de la compagnie n'a pas besoin de se déplacer. Il peut prendre toutes les dispositions requises par téléphone. Les courtiers de la rue Bay ne feront rien pour lui. Ils sont plus intéressés à vendre des actions dans